



Règlement intérieur

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions de fonctionnement des ateliers jeux de société proposés aux enfants.

Lieu des ateliers :

Creajoo - 7, Rue du Marché – 01150 Lagnieu

Matériel :

La société prend à sa charge l'achat de l'intégralité du matériel utilisé au cours des ateliers proposés.

Jours et horaires :

Durant les vacances scolaires (voir les dates sur le site internet)

Enfants de 4 à 5 ans de 10h00 à 11h00

Enfants de 6 à 7 ans de 14h00 à 15h30

Enfants de 8 à 10 ans de 14h00 à 15h30

Les samedis hors vacances scolaires (à définir)

Condition de participation aux ateliers :

Les enfants doivent avoir 4 ans révolus pour accéder aux ateliers.

Les enfants pour les ateliers 4/5 ans peuvent être accompagnés d'une personne avec supplément.

Pour les ateliers des 6/7 ans et des 8/10 ans les enfants devront rester seuls durant la session.

Inscriptions :

Un formulaire d'inscription est à compléter sur le site internet. Ce dernier ne garantit pas l'inscription de l'enfant. Creajoo informera le client de la validation de l'inscription par mail ou par téléphone.

Vous pouvez vous inscrire à un atelier jusqu'au dernier moment, tant qu'il reste des places disponibles.

Pour toute inscription le règlement intérieur doit être signé et remis à Creajoo le jour de l'atelier

Règlement – remboursement – annulation :

La totalité du règlement de l'atelier sera effectué en boutique au plus tard 3 jours avant chaque atelier. Sans règlement à l'avance, l'enfant ou l'adulte ne pourra pas participer à l'atelier.

Une inscription peut être annulée jusqu'à 72h avant la date de l'atelier. Pour cela les parents doivent avertir par téléphone au 04.74.61.97.13 ou par mail à creajoo@gmail.com. Si ce délai n'est pas respecté, l'annulation de l'inscription ne sera pas prise en compte et l'atelier ne sera pas remboursé.

Si le délai n'est pas respecté et qu'il s'agit d'un empêchement médical, un certificat médical sera à présenter pour le remboursement.

Dans la période que nous vivons, si vous suspectez une infection Covid, vous serez remboursé sur présentation d'un test positif.

Creajoo se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

Si l'animateur de l'atelier se trouvait dans l'impossibilité d'assurer un cours, vous serez informé par téléphone et remboursé intégralement.

Responsabilité de la société :

La responsabilité de Creajoo est effective de l'heure du début jusqu'à l'heure de fin de l'atelier.

Responsabilité des parents :

Pour la sécurité de leurs enfants, les PARENTS OU ACCOMPAGNANTS doivent obligatoirement :

- S'assurer de l'ouverture de la salle de l'atelier et de la présence d'une personne lorsqu'ils les déposent.
- Être présents à la fin de l'atelier.

Les heures de début et de fin d'atelier doivent **impérativement être respectées.**

Creajoo ne peut garder vos enfants après les horaires d'atelier.

A l'inscription les parents doivent déclarer les personnes autorisées à venir chercher leur enfant.

Perte – vol :

Creajoo ne peut être responsable des pertes ou vols qui pourraient être commis pendant les ateliers, et vous déconseille d'y emmener des objets de valeur.

Sécurité – hygiène – discipline :

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène durant l'atelier. Un enfant dont le comportement s'avère perturbateur ou dangereux peut être exclu temporairement ou définitivement d'un atelier sans procédure de remboursement de son adhésion et de son inscription.

Droit à l'image :

Votre image est une donnée personnelle. Vous avez donc un droit sur son utilisation et vous pouvez vous opposer à sa conservation ou sa diffusion publique sans votre autorisation. Une demande d'accord d'utilisation de votre image vous sera demandé lors de l'inscription.

Acceptation du règlement intérieur :

Par acte d'inscription, les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur de Creajoo.

Nom :

Date :

Signature du représentant légal